



Communiqué de presse # 3-2023
Pour diffusion immédiate

**ÉMERGIA INC. ANNONCE UN RETARD DANS LE DÉPÔT DE SES ÉTATS FINANCIERS ANNUELS
AUDITÉS POUR L'EXERCICE 2022**

Montréal, Québec, le 2 mai 2023 - (CSE: EMER) Émergia Inc. (la “**Société**” ou “**Émergia**”) annonce que le dépôt de ses états financiers audités pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2022, y compris le rapport annuel de gestion, ainsi que les attestations du chef de la direction et du chef de la direction financière (collectivement, les « dépôts financiers annuels ») ne sera pas effectué à la date limite de dépôt du 30 avril 2023 (la « date limite de dépôt »). Par conséquent, la Société a demandé à la Commission des valeurs mobilières de la Colombie-Britannique une ordonnance d'interdiction d'opérations de la direction (MCTO) laquelle a été approuvée le 1^{er} mai 2023 permettant à la Société de terminer sa vérification et effectuer les dépôts financiers annuels au plus tard le 30 juin 2023 sans qu'une ordonnance complète d'interdiction d'opérations ne soit émise.

La Société a éprouvé des difficultés temporaires à recueillir l'évaluation de la juste valeur des propriétés, effectuée par une tierce-partie, comme l'exige nos vérificateurs pour l'audit financier annuel avant la date limite de dépôt. Ces difficultés ont retardé le processus de vérification des états financiers de 2022.

Les déclarations annuelles seront déposées dès que les travaux d'audit seront terminés. À l'heure actuelle, la Société estime que les états financiers audités seront disponibles au cours du mois de juin 2023. La Société prévoit donc déposer ses documents financiers annuels 2022 au plus tard le 30 juin 2023. La Société dispose de toutes les ressources financières et humaines nécessaires, y compris le nombre requis d'administrateurs et de dirigeants en place, pour remédier à ce défaut de manière rapide et efficace et se conformer à toutes les autres exigences d'information continue (autres que celles associées au manquement) pour la durée du défaut. Conformément à ses obligations réglementaires, la Société divulguera toute autre information importante concernant ses affaires qui n'a pas été divulguée de façon générale. La Société confirme, par la présente, qu'elle a l'intention de satisfaire aux dispositions des lignes directrices sur l'information alternative tant qu'elle demeure en défaut d'une exigence spécifiée.

À PROPOS D'ÉMERGIA INC.

Émergia opère au Canada dans le développement, l'acquisition et la gestion d'immeubles multi-locatifs de type commercial, industriel, multi-résidentiel et bureaux, ainsi que dans le développement de terrains. La Société a mis en place une plateforme d'investissement basée sur une stratégie intégrée, agile et efficiente de développement pour fins de détention permettant à la Société de bénéficier des profits reliés au développement ainsi que la valeur ajoutée combinés à des revenus stables et des profits d'opérations à long terme.

Pour de plus amples informations, veuillez visiter www.emergia.com et www.sedar.com

Source : Émergia Inc.

Pour plus d'informations, veuillez contacter :

Henri Petit
Président et Chef de la direction
T: 1.888.520.1414 (Ext. 231)
E: hpetit@emergia.com

Information prospective

Le présent communiqué de presse renferme de l'information prospective au sens de la législation applicable en valeurs mobilières. L'information et les énoncés qui ne sont pas des énoncés de faits historiques dans le présent communiqué de presse constituent de l'information prospective. On reconnaît la nature prospective des énoncés et de l'information à l'emploi de mots comme « vers », « environ », « potentiel », « projet » ou à l'emploi de verbes comme « croire », « s'attendre à », « avoir l'intention de », « planifier », « prévoir », « estimer », « continuer », au futur ou au conditionnel, ou encore d'expressions ou de termes analogues, y compris à la forme négative. Cette information prospective comprend notamment des énoncés à l'égard de l'effet de la pandémie de la Covid-19 et de la guerre Russie-Ukraine sur la situation financière de la Société, de la clôture prévue du placement des unités, de la stratégie et des plans d'affaires, ainsi que des objectifs de la Société ou visant la Société. L'information prospective est fondée sur certaines attentes et hypothèses fondamentales formulées par la Société, notamment des attentes et des hypothèses concernant le respect de toutes les conditions de clôture, le fait qu'aucun droit de résiliation n'a été exercé et le moment de l'obtention et l'obtention de l'approbation des autorités de réglementation à l'égard du placement privé et la disponibilité des sources de capitaux. Même si la Société estime que les attentes et les hypothèses sur lesquelles cette information prospective est fondée sont raisonnables, on ne doit pas s'y fier outre mesure étant donné que rien ne garantit qu'elles se révèlent exactes. Les résultats réels pourraient être sensiblement différents de ceux actuellement prévus en raison d'un certain nombre de facteurs et de risques, notamment l'effet de la pandémie de la Covid-19 et la guerre Russie-Ukraine sur la situation financière de la Société, le secteur immobilier et la société dans son ensemble, le marché pour la négociation des actions, la volatilité du cours des actions et d'autres risques généralement attribuables aux activités de la Société. Pour obtenir de plus amples renseignements à l'égard des risques et des incertitudes, vous pouvez consulter le MD&A annuel de la Société pour l'année se terminant le 31 décembre 2021 déposé sur SEDAR au www.sedar.com.

LES INFORMATIONS PROSPECTIVES CONTENUES DANS CE COMMUNIQUÉ REPRÉSENTENT LES ATTENTES DE LA SOCIÉTÉ À LA DATE DE CE COMMUNIQUÉ ET, PAR CONSÉQUENT, PEUVENT CHANGER APRÈS CETTE DATE. LES LECTEURS NE DOIVENT PAS ATTRIBUER UNE IMPORTANCE INDUE À DES INFORMATIONS PROSPECTIVES ET NE DOIVENT PAS SE FIER À CES INFORMATIONS À UNE AUTRE DATE. BIEN QUE LA SOCIÉTÉ PEUT CHOISIR DE LE FAIRE, ELLE NE S'ENGAGE PAS À METTRE À JOUR CES INFORMATIONS À UN MOMENT QUELCONQUE, À MOINS QUE CE NE SOIT NÉCESSAIRE, CONFORMÉMENT À LA LÉGISLATION SUR LES VALEURS MOBILIÈRES APPLICABLE.